

Dans le cadre de la Loi du Grenelle de l'Environnement, les Préfets de Région ont été mandatés pour "concerter" un Schéma Régional de déploiement de l'éolien industriel avec :

1. Les services de l'Etat,
2. Les collectivités locales,
3. Les professionnels de l'éolien,
4. Les salariés représentés par leurs syndicats,
5. Les associations.

Objectifs annoncés :

1. Identifier les zones géographiques "appropriées" à l'éolien industriel,
2. Fixer des objectifs "qualitatifs" pour les futures zones éoliennes industrielles,
3. Fixer des objectifs "quantitatifs" au niveau régional et aux niveaux locaux.

La "concertation officielle" s'est déroulée du 15/10/09 au 15/01/10 sous la présidence de la DREAL Picardie au cours de 4 réunions plénières auxquelles nous avons participé et dont les comptes-rendus sont [disponibles ici](#) .

Les forces en présence étaient les suivantes et expliquent à elles seules l'apparent "plébiscite" de l'éolien industriel résultant de cette soit-disant "concertation" où les principaux impactés (les citoyens riverains) n'ont quasiment pas eu voix au chapitre :

Services de l'Etat	Collectivités locales	Promoteurs éoliens	
Salariés	Associations		
Environ 25 représentants	Environ 8 représentants	Environ 8 représentants	1 représentant
20 éoliens-convaincus	5 éoliens-sceptiques	8 éoliens-convaincus	8 éoliens-convaincus

Au bilan, des réunions totalement partiales et peu démocratiques : **39 éoliens-convaincus**
dont une grande majorité de **7 éoliens-sceptiques** Etat non élus
dont 2 d'associations de riverains